

RÉSUMÉ DE TEXTE – TEST DE SÉLECTION SESSION 2015

« LA VÉRITÉ »

Par Edwy Pleynel, extrait Du Droit de savoir (2013).

« Les convictions sont des ennemis de la vérité plus dangereux que les mensonges. » C'est dans Humain, trop humain (1878-1879), sous-titré « Un livre pour les esprits libres », que l'on trouve cette pensée fulgurante de Friedrich Nietzsche. Au seuil de l'ère médiatique, alors que la presse de masse, devenue bon marché grâce à l'invention de la rotative et de l'électricité, prenait tout juste son essor, le philosophe allemand formulait, avec cet aphorisme, une question théorique d'immense portée pratique si l'on admet que construire une société commune suppose de s'accorder sur des informations véridiques.

Suis-je prêt à accepter des faits qui dérangent mes convictions ? Des réalités documentées qui bousculent mes préjugés ? Des révélations qui ébranlent mes certitudes ? Des informations qui contredisent mes croyances ? Spontanément, « non » est la seule réponse sincère. Car nous sommes tous tissés d'opinions qui tiennent aussi bien des appartenances que des raisonnements, des apprentissages que des héritages, des identités et des cultures, des savoirs et des expériences, des ignorances comme des connaissances. Or, ce que Nietzsche nous met sous les yeux, c'est que, bien plus sûrement que des mensonges dont nous ne serions pas comptables, ce sont ces opinions, dont nous sommes les premiers convaincus tant elles semblent nous appartenir, qui risquent de nous empêcher d'accueillir des vérités, de les admettre et de les reconnaître.

Au croisement de la culture démocratique d'une nation et de la culture professionnelle d'un métier, la question de la vérité est l'enjeu décisif, aussi complexe que primordial. Comment informer vrai ? Quelles sont les conditions de production de vérités honnêtes, loyales, pertinentes ? Comment installer une relation de confiance entre un journal et son public qui lui permette de produire des vérités qui dérangent ses lecteurs, leurs sensibilités ou leurs engagements ? Comment faire pour que cette quête incessante, toujours inachevée et toujours recommencée, d'un horizon de vérité soit solidement installée au cœur de la vitalité démocratique ?

C'est ici que le journalisme atteint son propre moment de vérité. Car le droit de savoir des citoyens a longtemps été éclipsé par une autre liberté fondamentale, la liberté d'expression,

avec laquelle il est encore, trop souvent, confondu. Or la liberté de l'information ne se réduit pas au pluralisme des opinions. Il ne suffit pas de croire que l'on pense politiquement juste pour informer vrai. C'est même souvent tout le contraire. Ainsi que le soulignait Nietzsche, nos convictions peuvent nous aveugler plus sûrement encore que des mensonges. Dès lors, garantir vraiment le droit de savoir du public, c'est créer les conditions d'un journalisme qui réussisse à trouver, traiter, diffuser, imposer et assumer des informations qui dérangent ses propres fidélités ou convictions, préjugés ou certitudes – et, ainsi, ceux de son public. D'un journalisme qui, dans sa pratique professionnelle collective, parvienne à penser contre soi-même ; et sans doute n'y a-t-il pas de défi plus difficile et, parfois, plus douloureux.

Même si elles sont toutes deux composantes de la sphère publique, l'opinion ne se confond pas avec l'information. Et c'est pour cela précisément qu'il y a des journalistes, un métier défini, une profession particulière, des droits et des devoirs spécifiques. Nous voici au plus près d'une des causes de la double crise qui, de nos jours, malmène les travailleurs de l'information : crise de confiance du public envers les journalistes et crise d'identité des journalistes vis-à-vis de leur métier. Car, jusqu'aux bouleversements induits par la révolution numérique, les journalistes s'étaient arrogé un droit qui ne leur appartenait pas. Ils monopolisaient la liberté d'expression, soit pour leur compte, soit comme intermédiaires – éditorialistes, commentateurs ou médiateurs.

Pour s'exprimer dans l'espace public, pour défendre son point de vue, pour faire connaître sa cause, le citoyen devait passer par un journaliste, ses tribunes, ses micros, ses caméras. Un droit de tous devint ainsi le privilège de quelques-uns, détourné par une minorité de professionnels qui, du coup, se sont institués en faiseurs d'opinion, directeurs de conscience et arbitres des élégances, sermonneurs ou prédicateurs. Or l'avènement d'Internet change radicalement la donne : potentiellement, n'importe quel citoyen peut désormais s'exprimer directement, briser l'indifférence médiatique, dévoiler l'ignorance journalistique. Du coup, détrôné, critiqué ou concurrencé, le journaliste est déstabilisé, comme s'il était tombé de l'estrade, quittant la position avantageuse et confortable qui le plaçait en surplomb de son public.

Ce n'est pas seulement une bonne nouvelle pour la démocratie, les citoyens reconquérant l'exercice plein d'une liberté qui leur appartient en propre. C'est aussi une excellente nouvelle pour le journalisme lui-même qui est ainsi remis à sa place, à sa juste place. Comme tout un chacun, les journalistes ont des opinions, partagent des convictions, épousent des préjugés. Mais ce n'est pas ce qui les définit professionnellement. La finalité de leur métier est tout autre : c'est d'être au service du droit de savoir des citoyens afin qu'ils soient libres et autonomes en leur apportant des informations d'intérêt public. Autrement dit, même s'ils en ont le droit au même titre que n'importe qui, leur rôle social, recouvrant à la fois leur responsabilité professionnelle et leur mission démocratique, n'est pas spécialement d'exprimer des opinions, mais spécifiquement de produire des vérités. Des vérités de fait.

On doit à la philosophe américaine Hannah Arendt la démonstration la plus aboutie du rôle vital en démocratie de ces « vérités de fait ». Des vérités au pluriel et sans lettre capitale, modestes et fragiles, diverses et plurielles, précieuses et périssables. Cette théorisation se trouve dans « Vérité et politique », une réflexion initialement parue dans The New Yorker le 25 février 1967, puis reprise en 1968 dans un recueil intitulé La Crise de la culture et, ensuite, prolongée par Du mensonge en politique, publié le 18 novembre 1971 dans The New York Review of Books. Ces textes constituent une sorte de manifeste philosophique du journalisme, trop ignoré, hélas, en France dans l'enseignement des formations professionnelles qui préparent à ce métier.

Arendt distingue deux types de vérités produites par le cerveau humain : les vérités de raison et les vérités de fait. Les premières tiennent du faux ami, tant elles peuvent être aussi bien déraisonnables que pertinentes, rationnelles ou folles, spéculatives ou déductives, cohérentes ou bancales, etc. Tout le propos de la philosophe est de mettre en évidence qu'un monde où ne régneraient plus que ces vérités-là ne serait pas un monde commun, chacun campant sur ses certitudes. Les miennes contre les tiennes, ma conviction contre ton opinion, ma croyance contre ton préjugé, mon appartenance contre ton identité, ma religion contre ta communauté, mon histoire contre ta culture, mon savoir contre ton expérience, et ainsi de suite à l'infini : cet engrenage infernal, nous dit Arendt, serait celui de la guerre de tous contre tous. Et la fin de tout espoir d'un monde commun.

« La liberté d'opinion, écrit-elle, est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat », et c'est pourquoi les vérités de fait sont « les vérités politiquement les plus importantes ». Pour approcher, construire et reproduire cet idéal d'un monde partagé, il nous faut donc réussir à mettre au centre de la discussion les vérités de fait : faire en sorte que la raison se confronte aux faits pour empêcher qu'elle déraisonne. Autrement dit, contraindre le débat d'opinion à avoir pour matière première ces faits sur le présent ou sur le passé que l'on nomme informations même s'ils bousculent son consensus, contredisent ses vulgates, dérangent son confort.

Or, nous alerte de façon prophétique Hannah Arendt, dans notre modernité apparemment surinformée, les vérités de fait sont plus fragiles et menacées que les vérités d'opinion...

À l'époque où elle formula sa réflexion, la philosophe avait à sa disposition, outre les vérités étouffées par les démocraties au nom de la raison d'État – notamment les atteintes aux droits de l'homme dans des guerres contre la liberté des peuples, celles d'Algérie et d'Indochine par exemple-, le présent mensonger et le passé falsifié qui régentaient les dictatures des pays du socialisme réel. Mais, depuis la fin de l'Union soviétique et l'effondrement de ce camp supposé socialiste, nous savons, d'expérience vécue, que des puissances apparemment démocratiques, redevenues conquérantes et dominatrices, peuvent elles aussi agir dans cette illusion où la croyance remplace le savoir et l'idéologie la vérité.

De même que la réalité dépasse souvent la fiction, notre époque de guerres secrètes et de paradis fiscaux valide au-delà du raisonnable l'avertissement lancé par Arendt en 1967. « Même dans le monde libre, écrit-elle alors, où le gouvernement n'a pas monopolisé le pouvoir de décider ou de dire ce qui est ou n'est pas factuellement, de gigantesques organisations d'intérêts ont généralisé une sorte de mentalité de la raison d'État qui était auparavant limitée au traitement des affaires étrangères et, dans ses pires excès, aux situations de danger clair et actuel. » On comprend mieux, en lisant Arendt, pourquoi les apporteurs de mauvaises nouvelles que sont les journalistes dont les informations déplaisent ou dérangent sont souvent maltraités, insultés ou calomniés. Parce que l'on peut toujours s'arranger d'une opinion contraire alors qu'il est bien plus difficile de composer avec une information qui contredit un mensonge ou qui démasque une imposture.

« L'histoire contemporaine est pleine d'exemples où les diseurs de vérités de fait ont passé pour plus dangereux, et même plus hostiles, que les opposants réels », constate la philosophe qui souligne la relative solitude « du découvreur de fait, du témoin, du reporter », isolé par son indépendance à contre-courant des suivismes et des conformismes. « Vérité et politique » se termine évidemment par une défense vigoureuse du journalisme, presque dithyrambique au regard des manquements de la profession elle-même à cet idéal qui, pourtant, l'oblige. Sans les journalistes, conclut Arendt, « nous ne nous y retrouverions jamais dans un monde en changement perpétuel, et, au sens le plus littéral, nous ne saurions jamais où nous sommes ». Et d'insister pour qu'au nom de « cette fonction politique très importante qui consiste à délivrer l'information », la presse soit « protégée contre le pouvoir du gouvernement et la pression sociale encore plus soigneusement que ne l'est le pouvoir judiciaire ».

La liberté de la presse est trop essentielle pour reposer sur la seule libre concurrence des médias et le seul libre arbitre de leurs professionnels. En tant que droit fondamental des citoyens, c'est-à-dire « droit à une information véridique et non manipulée, sans quoi la liberté d'opinion n'est plus qu'une cruelle mystification », elle relève d'un écosystème démocratique qui la garantit, la conforte et la consolide, la renforce et l'accroît. [...].

Plutôt que d'encourager les francs-tireurs du journalisme, marginaux glorieux ou audacieux solitaires, c'est la démocratie tout entière qu'il faudrait encourager à être au rendez-vous de sa promesse et de ses idéaux. La démocratie, c'est-à-dire ses lois, ses institutions, ses pratiques, ses habitudes, ses responsables, ses élus, ses gouvernants, tous ses protagonistes et tous ses rouages. De façon à ce qu'elle accepte, facilite et favorise le surgissement de l'information dérangeante et de l'événement conflictuel, de l'imprévu et de l'inattendu, de l'improbable et de l'impensable. Car révéler, c'est tendre un miroir à la société pour qu'elle prenne vraiment conscience d'elle-même, au-delà des préjugés et des ignorances. C'est donc la mettre en mouvement en créant un déplacement des opinions qui ouvrira le champ des possibles, ébranlant les fatalités et les immobilités d'un monde sinon enfermé dans ses illusions ou ses mensonges.

Telle est l'utilité véritable du journalisme, acteur démocratique du scandale de la vérité. [...] Que cet idéal à la fois professionnel et démocratique tienne du mythe de Sisyphe, souvent déçu et toujours recommencé, ne l'épuise pas pour autant. Car il recouvre un apprentissage politique élémentaire pour rendre une démocratie vivante : savoir affronter des difficultés, plutôt que les taire. Chien de garde de la démocratie, ainsi que l'a appelé la Cour européenne des droits de l'homme, le journalisme n'est pas là pour endormir avec les bonnes nouvelles qui aseptisent et rassurent. Sa pédagogie est d'inquiétude et de défi. Tout comme un élève ou un étudiant apprend en se coltinant des problèmes, en essayant de les résoudre et de trouver par lui-même les solutions, le peuple souverain progresse en découvrant ce qui contrarie la démocratie, en rencontrant des obstacles et en cherchant à les dépasser.

Voilà pourquoi nous avons besoin de journalistes qui réussissent à informer en toute indépendance et en toute rigueur, en toute audace et en toute exigence. Pour qu'ils fassent vivre, par leurs informations, ce scandale démocratique de la vérité, de ces vérités de fait qui vont bousculer nos opinions, nos convictions, nos fidélités et, par conséquent, nous mettre en mouvement, nous éveiller et nous réveiller. Et nous prouver ainsi que l'histoire n'est jamais totalement écrite par avance et que nous pouvons en être les acteurs, l'influer et l'orienter, en modifier ou en inventer le cours.

Ancrée sur les devoirs professionnels du journaliste, la jurisprudence de la bonne foi nous fait approcher cette évidence que la vérité de fait n'est pas une donnée brute qui vaudrait par elle-même, indépendamment du travail qui a permis de la produire. Pas de vérité évidente, encore moins transcendante, mais des vérifications et des recoupements minutieux qui, à la manière d'un puzzle, définissent les contours d'une réalité factuelle. Le critère de la vérité est l'enquête elle-même, ses conditions et ses opérations, sa fiabilité et son exhaustivité. Ainsi entendue, la vérité n'est pas un absolu, mais un vécu. Non pas un dogme impératif, mais une expérience choisie. Elle relève d'une exigence collective qui fut le propos du dernier cours de Michel Foucault au Collège de France en 1984, et par conséquent son dernier message.

Revisitant la scène grecque antique dans Le Courage de la vérité, le philosophe s'est interrogé sur « la vraie vie comme vie de vérité ». La démocratie, dans cet esprit, ce n'est pas simplement « tout dire », mais « tout dire, indexé à la vérité ». Ce n'est pas l'aveu, mais l'échange ; pas la confession, mais la relation ; pas la dénonciation, mais l'élévation. Bref, il s'agit de dire la vérité pour créer du lien et construire ensemble...

Dans cette vie de vérité, telle que la décrit Foucault, il n'y a « pas de distinction, d'écart, de contradiction entre les actes et les paroles ». Surtout, insiste-t-il, elle nous propose une pratique de la vérité qui, à l'usage, se révèle « une pratique douce, une pratique curative et thérapeutique, une pratique de paix et non d'insultes et d'assauts ». Où l'on saisit, une fois encore, combien la situation archaïque faite au journalisme en France témoigne de notre grand retard démocratique. Reste à espérer, l'inquiétude étant après tout l'antichambre de l'espérance, qu'un sursaut collectif le rattrape, un jour prochain... ».



RESUME DE TEXTE – TEST DE SELECTION SESSION 2015

PROPOSITION DE CORRIGE

(Texte d'Edwy Pleynel, extrait du Droit de savoir)

Sujet proposé par E. Chevet

Bien que nous souhaitions collectivement pouvoir accéder, via les médias de masse, à des informations fiables, nos préjugés nous empêchent d'admettre certaines vérités gênantes. Il est pourtant vital, pour le journaliste, d'avoir à informer objectivement les citoyens pour garantir leur droit de savoir.

Certes, le métier de journaliste est en crise : si les médias traditionnels avaient monopolisé la parole dans l'espace public, à l'heure du numérique, la parole citoyenne se libère et les journalistes se trouvent déstabilisés par cette concurrence démocratique. Mais l'importance de ce métier demeure dans sa mission d'avoir à transmettre des informations d'intérêt général.

Hannah Arendt distingue, à ce sujet, les *vérités de raison* et les *vérités de fait*. Ces dernières, portant sur le passé ou le présent, et étant politiquement essentielles, sont alors mises en danger par le pouvoir : les gouvernements peuvent étouffer certains événements au nom de la raison d'Etat. L'indépendance de la presse doit donc être préservée et protégée des puissants.

Cette liberté d'informer ne repose pas seulement sur la libre concurrence des médias ou la bonne volonté des journalistes. La société tout entière doit faciliter le surgissement de la vérité parfois scandaleuse, pour qu'elle prenne conscience d'elle-même, ceci impliquant le patient effort de vérification des faits : idéal fragile, mais travail indispensable toujours à recommencer...

Le journaliste doit donc avoir *le courage de la vérité* (au sens de Michel Foucault), ce qui implique le respect du secret de ses sources sans lesquelles il n'y aurait plus d'information. La bonne santé de notre démocratie se juge alors sur ce rapport à la vérité qui dérange. La France semble, à ce sujet, souffrir de certains retards...

274 MOTS.